

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-115

PROJET PARTICULIER VISANT À L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 13500, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST AUX FINS DE L'USAGE PRINCIPAL « VÉHICULES ROUTIERS NEUFS (VENTE/LOCATION) » ET DES USAGES COMPLÉMENTAIRES « VÉHICULES ROUTIERS USAGÉS (VENTE/LOCATION) », « VÉHICULES ROUTIERS (RÉPARATION/ENTRETIEN) ET « PIÈCES, ACCESSOIRES VÉHICULES ROUTIERS » AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN SUR LE LOT PROJETÉ PORTANT LE NUMÉRO 6 220 217, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA18 3004 0111 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le premier projet de résolution numéro PP-115, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **jeudi 19 avril 2018 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

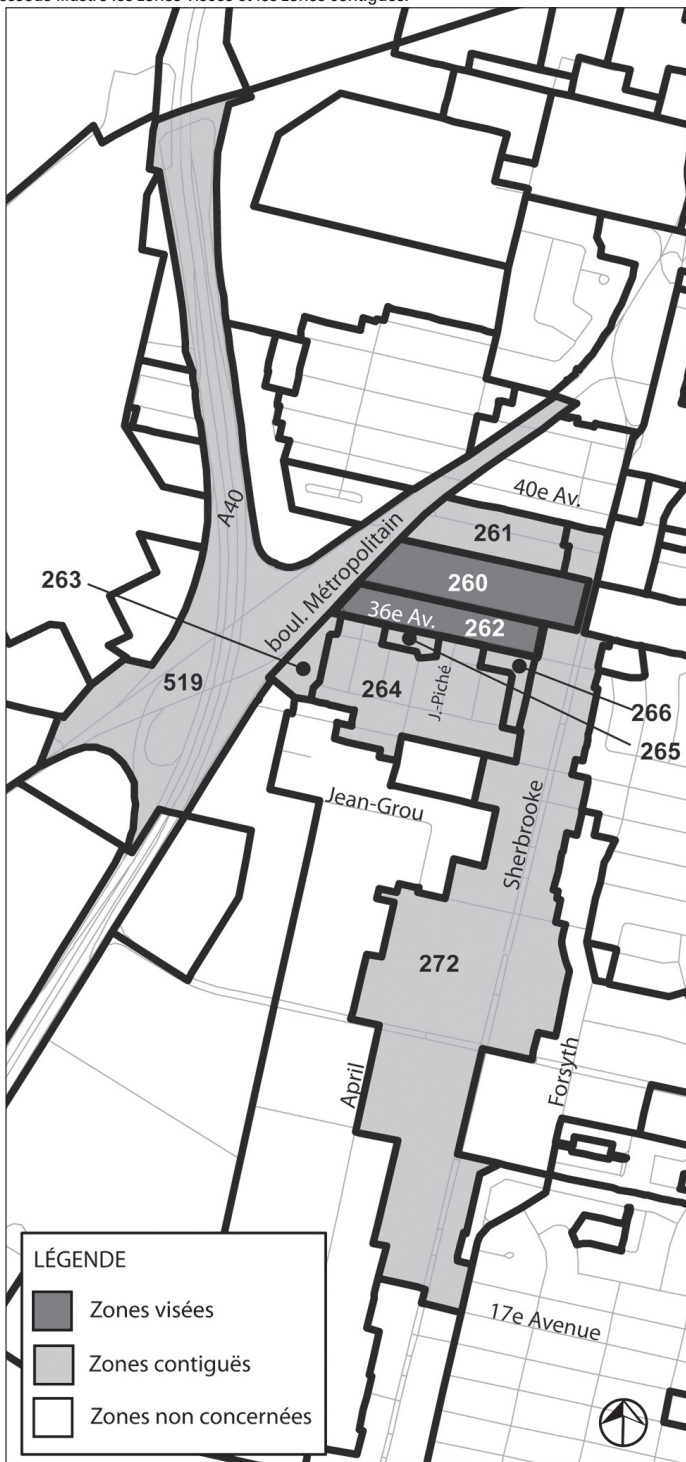
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment existant situé au 13500 boulevard Métropolitain Est et son occupation à des fins de l'usage principal « véhicules routiers neufs (vente/location) ».

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise les zones numéro 260 et 262. Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës numéro 261, 263, 264, 265, 266, 272 et 519, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 11 avril 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pa